

63ème session de la Commission de la Condition de la Femme.

Thème prioritaire : systèmes de protection sociale, accès aux services publics et infrastructures durables pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des filles.

DECLARATION DU PROFESSEUR RAMATA LY-BAKAYOKO, MINISTRE DE LA FEMME, DE LA FAMILLE ET DE L'ENFANT DE LA REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE.

Madame la Présidente,

Mesdames et Messieurs,

Je voudrais à l'entame de mon propos, vous transmettre les salutations déférentes du Président de la République de Côte d'Ivoire, Son Excellence Monsieur Alassane OUATTARA et du Gouvernement.

La délégation ivoirienne que j'ai l'honneur de conduire vous remercie de l'avoir invitée à prendre part à cette importante session.

Ma délégation et moi-même souscrivons à la déclaration prononcée par le représentant de la Palestine au nom du G77+la Chine, ainsi qu'à celle du Nigeria, au nom des États africains et de la CEDEAO.

Madame la Présidente,

Mesdames et Messieurs,

Sous le leadership de S.E.M Alassane Ouattara, Président de la République, la Côte d'Ivoire s'est fermement engagée, en faveur de la réduction des inégalités entre les sexes et de l'autonomisation des femmes.

À cet effet, le cadre normatif et institutionnel ivoirien a connu d'énormes avancées, depuis la sortie de la crise post-électorale en 2011.

Il s'agit entre autres de :

de l'adoption en 2013, d'une loi relative au mariage qui consacre le principe de la gestion conjointe du ménage par les époux et l'abandon de la notion de chef de famille ;

de la création d'un Observatoire National de l'Équité et du Genre en 2014.

de la mise en place, en 2014, d'une stratégie nationale de lutte contre les violences basées sur le genre ;

de l'adoption en 2015 d'une loi sur « le travail des personnes en situation de handicap ».

Ce qui a permis le recrutement de 1094 personnes en situation de handicap à la Fonction Publique, dont 33% de femmes.

Depuis Novembre 2016, l'État de Côte d'Ivoire s'est doté d'une nouvelle constitution qui assure la protection des femmes contre toutes les formes de violences, renforce leurs droits politiques et assure la promotion de la parité dans l'accès aux responsabilités dans les administrations publiques et privées.

Pour une application effective de cette disposition constitutionnelle, le Conseil des Ministres du 6 mars 2019 a adopté un projet de loi sur la représentativité des femmes dans les assemblées élues. Ce projet de loi impose un quota minimum de 30% de femmes sur le nombre total de candidats présentés pour tous les scrutins avec l'objectif d'atteindre la parité.

Il faut également souligner que la Côte d'Ivoire a ratifié la plupart des conventions internationales et régionales de promotion du genre.

Pour améliorer les conditions de vie des populations, le Gouvernement accorde une place privilégiée aux dépenses relatives aux secteurs sociaux prioritaires.

C'est dans ce cadre que s'inscrit l'école obligatoire pour tous les enfants âgés de 6 à 16, conformément à la loi du 17 septembre 2015. Cette politique volontariste de l'État en matière d'éducation a permis d'atteindre la presque parité au niveau du primaire et un taux net de scolarisation de 91% en 2017.

Dans la cadre de la protection de la femme et de la jeune fille contre les violences sexuelles, il faut relever la création de 57 plateformes de lutte contre les VBG avec 14 Bureaux d'écoute animés par 238 volontaires (relais communautaires) et l'engagement solennel de 110 leaders communautaires et religieux à lutter contre l'excision et le mariage des enfants.

Dans le secteur de la santé, le gouvernement ivoirien a fait de l'accès des populations aux soins de santé une priorité.

68 % de la population vit désormais à moins de 5 km d'un centre de santé contre 44% en 2012 ;

Nous avons également la gratuité ciblée des actes médicaux pour les femmes enceintes et les enfants de 0-5 ans.

Au niveau de la protection sociale, la généralisation en juillet 2019 de la Couverture Maladie Universelle (CMU) va permettre aux plus défavorisés de se soigner à moindre coût dans les structures sanitaires.

À cela, il convient d'adjoindre la mise en œuvre du Projet « Filets sociaux Productifs » qui a permis à 35 000 ménages pauvres, c'est-à-dire ceux dont le revenu journalier est inférieur à 1 dollar, de bénéficier d'une allocation annuelle de 250 dollars.

Pour ce qui est de l'accès aux services sociaux de base, plusieurs actions ont été conduites pour améliorer le quotidien des populations :

En matière d'électricité, 4 500 localités ont été électrifiées en 2017 contre 2 800 en 2011, soit une croissance de 57%.

En ce qui concerne l'accès à l'eau, 80,7% des ménages sont raccordés à l'eau potable.

Au niveau de l'autonomisation économique des femmes, le Gouvernement ivoirien a mis en place des fonds spéciaux :

- le Fonds Femmes et Développement du Ministère en charge de la Femme (4 321 000 dollars),
- le Fonds de l'entrepreneuriat féminin du Ministère en charge du Commerce et des PME (8 643 000 dollars),
- le Fonds d'appui aux Femmes de Côte d'Ivoire (FAFCI) initié par la Première Dame (20 743 000 dollars).

Tous ces programmes ont eu un impact positif sur le taux de pauvreté qui a enregistré une baisse en milieu rural, passant de 62,5% en 2008 à 56,6 % en 2015.

Madame la Présidente,

Mesdames et Messieurs,

En dépit des efforts consentis par l'État et l'ensemble des acteurs, il y a encore des défis à relever.

Le Gouvernement, à l'effet d'accentuer ses efforts en matière de politique sociale, a élaboré un Programme dénommé « Programme Social du Gouvernement 2018-2020 » à hauteur de 1 472 000 000 de dollars.

Ce programme vise à renforcer et à accélérer la mise en œuvre des mesures et

actions concrètes en vue d'accroître le bien-être des populations.

Les efforts déployés réaffirment l'engagement des décideurs ivoiriens à avoir « une croissance économique nationale génératrice d'un bien-être social avec un service public accessible, efficace et de qualité ».

Le développement durable, inclusif et équitable de la Côte d'Ivoire est à ce prix.

Je vous remercie.